

Le RUN, c'est quoi ? Une stratégie.

Le RUN est la stratégie de développement du canton de Neuchâtel. Cette stratégie vise à regrouper ses forces à l'intérieur et à renforcer son rayonnement à l'extérieur. Sur l'initiative des villes, elle inspire depuis 2002 l'action du Conseil d'Etat.

Les communes urbaines sont mises en réseau afin d'atteindre la taille critique de 120'000 habitants, qui permet de faire partie du groupe des villes où se trouvent les principaux moteurs du développement et d'articuler une politique d'agglomération.

La meilleure chance du canton est de promouvoir ses trois villes. Assemblés en une seule agglomération, Neuchâtel et les communes du Littoral, La Chaux-de-Fonds et Le Locle peuvent peser d'un poids suffisant sur les scènes nationale et internationale. Il s'agit ensuite de forger une alliance entre les villes et les régions.

La stratégie RUN est notamment fondée sur le constat que les 70% de la population neuchâteloise et 80% des emplois se concentrent dans les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Neuchâtel et des communes du Littoral.

La stratégie RUN est une réponse à la menace d'isolement et de marginalisation du canton de Neuchâtel dans le contexte helvétique et européen actuel, et, sur le plan intérieur, à la stérile opposition entre le Haut et le Bas du canton.

La stratégie RUN, cantonale, intercantonale et transfrontalière, se concrétise progressivement, domaine par domaine, dans de multiples processus fondés sur la concertation entre les autorités cantonales, régionales et communales.

Novatrice, la stratégie RUN a placé sous un même toit la politique d'agglomération et la politique régionale, qui dépendent de deux lois fédérales différentes. Elle réinvente ainsi une cohésion et génère des dynamiques dont peuvent bénéficier les villes aussi bien que les communes et les régions non urbaines.

Pendant plus de 25 ans, la LIM (Loi fédérale sur les investissements dans les régions de montagne) a permis de soutenir financièrement, par des prêts, des subsides et des exonérations fiscales, de nombreux projets dans le canton de Neuchâtel. En vigueur depuis le 1er janvier 2008, la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) ne réserve plus un traitement de faveur aux régions de montagne. Des projets novateurs, porteurs de valeur ajoutée, peuvent être présentés par n'importe quelle commune, groupement de communes ou entreprises de tout le pays.

La Confédération a identifié l'aspect novateur et exemplaire du RUN, considéré comme projet modèle pendant sa phase de lancement par le Secrétariat à l'économie (seco) et l'Office fédéral de développement territorial.

Le fonctionnement du RUN est financé par un apport de 2.50 CHF par an et par habitant, un subside cantonal de 425'000 CHF et un subside fédéral variable et dégressif (390'000 CHF en 2009).